AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-3-61 0560

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND
(Tél. 95-10 et 97-11 Postes 260 et 263)
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier CLERMONT-FERRAND.
C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

ABONNEMENT ANNUEL 12 NF

Supplément n°1 au Bulletin n°6 de Mars 1961.

(Valable pour les départements de l'ALLIER, du CANTAL, de la CREUSE, DE LA HAUTE-LOIRE et du PUY-DE-DOME).

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER.-

Etendre à tous les poiriers le traitement précédemment conseillé.

Renouveler ce traitement dans les vergers qui étaient immédiatement intéressés par le Bulletin n°6 de début Mars.

TAVELURE DU POMMIER.-

Des pluies permettraient des contaminations très importantes sur les variétés ayant atteint ou dépassé le premier stade sensible (stade C3 - voir au verso le tableau relatif aux stades repères du Pommier).

Il importe de mettre en place un traitement dès que les bourgeons atteindront ce stade. (Traiter immédiatement les variétés intéressées).

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET.

N.B. - Une note "Informations", suit.

1 etc

P 8